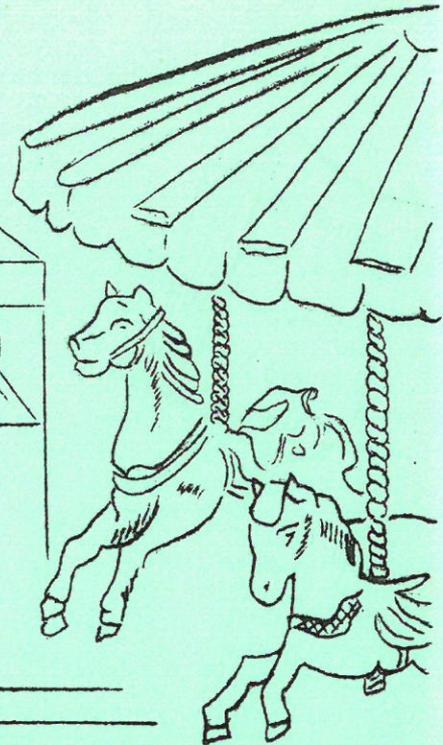
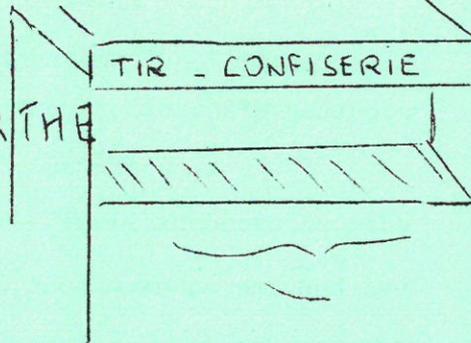


ENTRÉE-NOUS

THIAVILLE SUR MEURTHE

N° 212 AOUT 85



NOTRE PAIN QUOTIDIEN: voir renseignements utiles en page 6

1 EN DIRECT DU CONSEIL

Longue et importante séance pour le Conseil Municipal réuni le lundi 1er Juillet et qui a examiné les points suivants:

1.- Compte Administratif 1984

.. Sous la présidence de Mr. Roger ERHARD, le compte administratif de l'année écoulée a été approuvé à l'unanimité. Ce compte s'établit ainsi:

RECETTES

DEPENSES

dépenses de fonctionnement : 713 539,36 F

dépenses d'investissement : 110 175,98 F

Total : 823 715,34 F

recettes de fonctionnement : 1053 154,25 F

recettes d'investissement : 130 082,02 F

Total : 1183 256,27 F

soit un excédent global de clôture de 359 520,93 F

Les comptes administratifs annexes (B.A.S. et Caisse des Ecoles) sont également adoptés.

2.- Budget supplémentaire 1985

.. Sous la présidence du Maire, après avoir entendu les explications utiles, le budget supplémentaire arrêté comme indiqué ci-après est adopté:

.../...



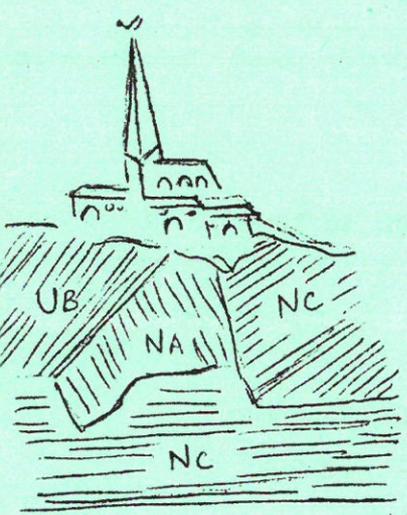
dépenses de fonctionnement	:	258 751,96 F
dépenses d'investissement	:	<u>728 406,00 F</u>
Total	:	987 157,96 F
recettes de fonctionnement	:	490 814,89 F
recettes d'investissement	:	<u>728 406,00 F</u>
Total	:	1 219 220,89 F

soit un excédent global de global de 232 062,93 F

Les budgets annexes sont également adoptés.

3.- Plan d'occupation des sols de Lachapelle

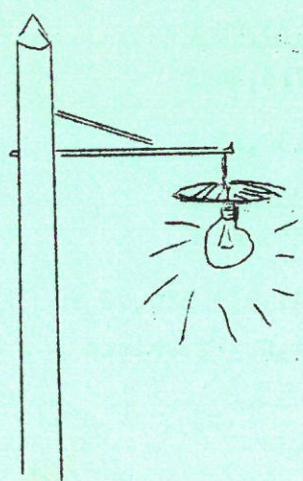
Dans le cadre des dispositions prévues par la loi, les communes riveraines de celles qui élaborent un P.O.S. sont sollicitées pour donner leur avis sur le projet. Pour ce qui concerne la partie située le long du CD 159 et du Pré de la Scie, le projet prévoit une harmonisation avec les dispositions prévues au P.O.S. de Thiaville/M. Après avoir examiné les diverses pièces du dossier, le projet de P.O.S. de Lachapelle, établi par les élus de cette localité et les autres membres du Groupe de Travail, est accepté par les élus de Thiaville/M. Le Maire apporte par ailleurs quelques précisions concernant le projet de P.O.S. de Thiaville/M.



4.- Eclairage public

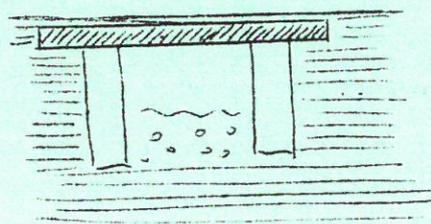
Compte tenu des constructions nouvelles réalisées depuis cinq ans d'une part et des endroits encore non éclairés jusqu'ici d'autre part, le Conseil décide de procéder aux renforcements utiles de l'éclairage public (1 point à Bellevue, 1 chemin de Grand Rupt, 1 à l'Annexe du Foyer Rural, 2 rue de la Maison Ronde, 4 à Fagnoux, 1 au Passage des Vaches, 2 au bas du Petit Paris).

Le devis établi par Mr. Coste: 39 165 F T.T.C., est accepté et la subvention utile est sollicitée. La commune de Lachapelle pourrait participer pour l'installation de 2 points sur Fagnoux. Les travaux seraient à réaliser en 1986.



5.- Pont Petit Fagnoux

Ce pont communal s'est effondré et doit être réparé dès que possible. Après diverses consultations, la réparation de ce ponceau est confiée à l'Entreprise DEMANGE de Thiaville/M. Coût de ces travaux: 5 211 F T.T.C.



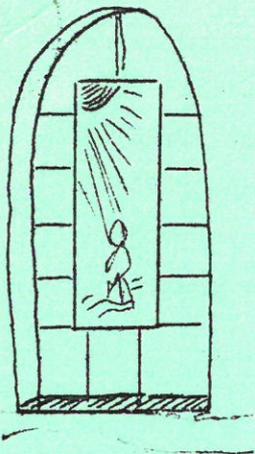
.../...

6.- Vitraux de l'église

A la suite des diverses déprédations (identifiées ou non) sur les vitraux de l'église, une réparation s'impose. Le Conseil confie les travaux de réfection à " Atelier 54 ", entreprise spécialisée.

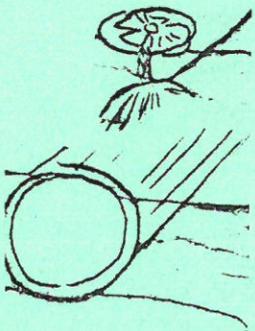
Le coût total (partiellement couvert par une assurance pour les déprédations identifiées) s'élève à 7 889 F.

Par ailleurs, diverses entreprises sont consultées pour connaître le coût de la réfection des grillages de protection.



7.- Renforcement eau

~~Le Conseil, considérant que cette très grosse opération ne peut être entreprise dans l'immédiat, renonce à une inscription éventuelle à un budget départemental en 1986. Ce projet, dont le coût est de l'ordre de 800 000 F n'est pas abandonné pour autant et fera l'objet d'un nouvel examen l'an prochain.~~

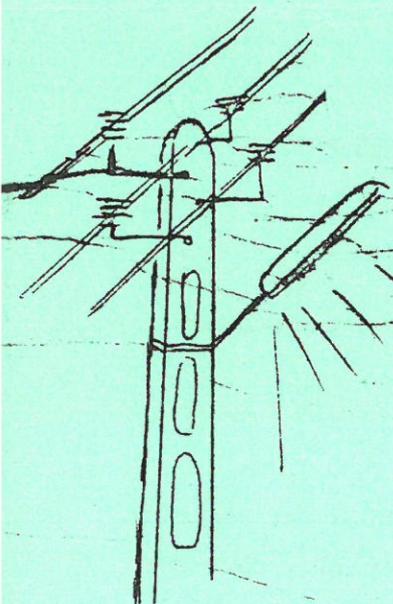


8.- Changement de tension E.D.F.

~~Selon E.D.F., le changement de tension est une impérieuse nécessité pour tous les foyers équipés en " faux 220 ". Cette modification risque de ne plus être subventionnée à partir de 1988 par le Conseil Général.~~

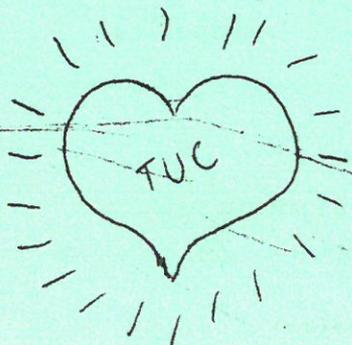
Le coût de ces travaux est de l'ordre de 300 000 F, non compris la nécessaire mise en conformité de l'éclairage public.

Compte tenu des engagements de dépenses déjà pris pour 1986, cette dépense sera à prévoir pour 1987. Le Conseil délibère dans cette perspective et charge le Maire des divers contacts utiles en vue de l'indispensable emprunt ou emprunt relais pour couvrir financièrement cette grosse dépense.



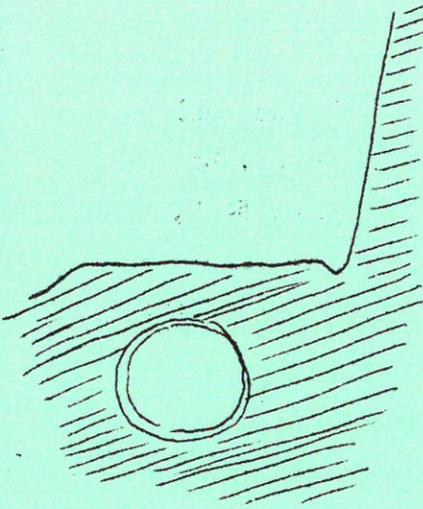
9.- T.U.C.

Le Maire fait le point sur les deux T.U.C. employés depuis début juin. Les résultats très encourageants conduisent le Conseil à demander un 3ème T.U.C. à partir du 1er septembre, afin d'apporter une aide à l'école (durée 6 mois). Le Conseil charge le Maire des démarches utiles et confie à l'A.N.P.E. la recherche du T.U.C. en donnant priorité aux jeunes de Thiaville/W.



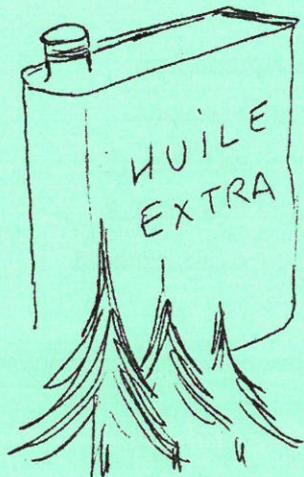
10.- Assainissement de Fagnoux

Pour tenir compte des modalités d'emprunt par les communes de Thiaville/M et Lachapelle et répondre aux exigences de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil est amené à modifier par avenant la Convention passée avec Lachapelle. Il charge le Maire des démarches utiles, accepte le projet d'avenant établi par le Percepteur et autorise le Maire à le signer.



11.- Centre de traitement des huiles solubles

Une société de traitement des huiles solubles s'installe dans la zone industrielle " Le Hagis " à Raon-l'Etape. Après avoir entendu le rapport de Mr. HIRTZ, Adjoint, qui a étudié le dossier, le Conseil ne formule aucune objection sous réserve que flore, faune, environnement, etc... soit préservés et qu'aucune nuisance ne soit apportée à la situation actuelle.

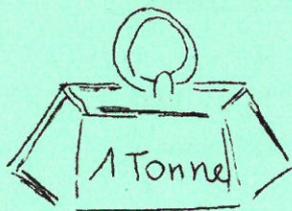


12.- Nettoisement en forêt

Le bois de nettoisement sera facturé de 10 F à 30 F le stère après avis de la Commission des Forêts. L'ancien taux (10 F à 20 F) n'avait pas été modifié depuis février 1981.

13.- Droit de pesée

Fixé à 10 F le 30 octobre 1981, il passe à 15 F la pesée à compter du 1er Août 1985.



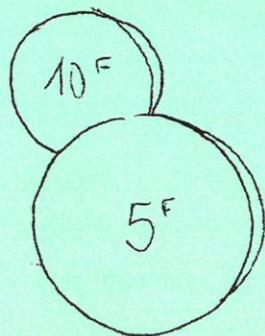
14.- Location de l'Annexe du Foyer Rural

A compter du 1er Août 1985, l'Annexe du Foyer sera louée aux conditions suivantes:

- Demi-journée: 150 F chauffage compris
- Journée : 250 F chauffage compris

Il est précisé une fois encore que la location est réservée aux seuls habitants de Thiaville/M et Lachapelle, pour des événements familiaux (baptême, communion, mariage,.....)

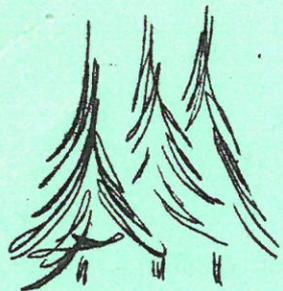
Les locations de complaisance pour le compte de tiers (parents ou non) n'habitant ni Thiaville/M, ni Lachapelle) sont donc exclues.



15.- Captage

L'expert désigné par le Tribunal est venu récemment examiné le captage des Grands Fourchons. Il doit remettre son rapport prochainement.

.../...



16.- O.N.F.

Le Maire donne lecture d'une lettre du Chef de Centre O.N.F. de Lunéville, précisant le rôle de l'Office et ses rapports avec les Mairies, en ce qui concerne les travaux à réaliser en forêt communale.

Le point est ensuite effectué sur les affouages 1985.

17.- Divers

Sont ensuite examinés les points suivants: travaux réalisés et en cours, micro-informatique à l'école, questions évoquées lors de la dernière réunion des Maires, nouvelles mesures concernant la scolarisation des enfants hors des écoles de la commune de résidence.

Monsieur ERHARD, 1er Adjoint, fait un rapport succinct sur le concours des maisons fleuries.

Un large échange de vue a lieu entre les Conseillers en ce qui concerne le nettoyage des locaux communaux mis à disposition des Associations.

En effet, il est constaté que trop souvent, le nettoyage est bâclé, voir même inexistant.

La mise à disposition des locaux risque d'être remise en cause avec certains utilisateurs si aucune amélioration n'est constatée.

De plus, il est signalé un laxisme complet, ou si l'on préfère un "je m'en foutisme total" de la part de quelques utilisateurs avec le chauffage de l'Annexe du Foyer. Il est très fréquent que le chauffage ne soit pas arrêté à la fin des activités et reste ainsi branché des journées complètes et inutilement! Cette situation n'est pas acceptable et doit cesser au plus tôt.

La séance est levée à 0 h 45.

2 LA VIE DU VILLAGE

.. Nouveaux habitants:

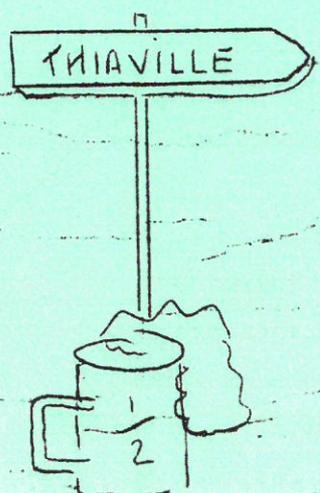
Mr. et Mme André YOCOM et leurs trois enfants ont emménagé dans leur maison, 21, rue du Moulin.

Mr. et Mme Lucien BALL et leurs enfants habitent depuis fin juillet leur nouvelle maison, 1, rue de l'église.

A ces deux familles établies à Thiaville/M, nous souhaitons une cordiale bienvenue.

3 CAFE DU MOULIN

Depuis le 14 Juillet, le Café du Moulin est à nouveau ouvert, avec l'arrivée de Mr. et Mme André YOCOM. Cet élément important de la vie locale réjouira nombre d'habitants qui n'avaient plus la possibilité de boire une "mousse" entre amis.



4

NOTRE PAIN QUOTIDIEN

La boulangerie MULLER sera fermée du lundi 19 Août au lundi 16 Septembre 1985 inclus. Réouverture le mardi 17 Septembre 1985.

Afin d'assurer l'approvisionnement en pain des habitants, un dépôt sera organisé comme les années précédentes salle de la Mairie, selon les modalités suivantes:

ouverture chaque jour (sauf le lundi) de 9 h 15 à 11 heures uniquement.

.. exceptionnellement, il sera ouvert le lundi 19 Août pour prendre les commandes du mardi 20 Août.

le pain est à commander la veille pour le lendemain.

le pain sera payé d'avance, lors de la commande.

Bien évidemment, le dépôt est ouvert aux habitants de Lachapelle. Compte tenu des impératifs du fournisseur, il n'est pas possible d'ouvrir le dépôt plus tôt.

Je vous remercie de bien vouloir respecter les dispositions ci-dessus.

5

OBJETS TROUVES

Une veste en laine et un anorak type K Way ont été trouvés.

A réclamer en Mairie.

6

PROCHAINES MANIFESTATIONS

14-15 Septembre	: Fête d'Automne	F. Rural Lachapelle
21 Septembre	: Bal des Sports	F. Rural Thiaville
12 Octobre	: Soirée couscous	Association Familiale
27 Octobre	: Concours de tarots	Association Familiale

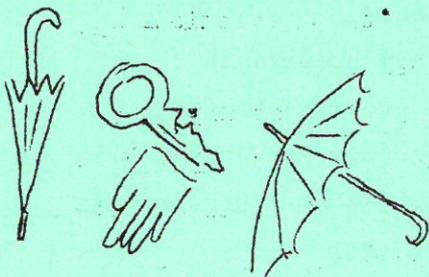
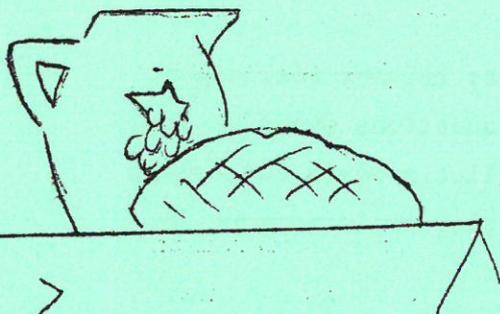
7

DISTINCTION

Monsieur Bernard POIREL, domicilié 8, rue de la Libération à Thiaville/Meurthe, s'est vu décerné deux brevets: le Brevet National de secouriste le 13 décembre 1984 et le Brevet de secouriste de la Croix-Rouge le 13 décembre 1984 également.

Monsieur POIREL est Sapeur-Pompier bénévole de notre commune et nous lui adressons nos très vives félicitations.

.../...



XXVIIème Campagne " Fleurir la France ".

Concours des Maisons Fleuries - THIAVILLE/Meurthe

Le 23 Juin 1985, le jury communal présidé par Monsieur Roger ERHARD, ler Adjoint, assisté de Messieurs Pierre CATHERINE, André FRESSE, Eric POIREL, Vittoré PETTOVEL avec l'assistance de Monsieur Jean DONY, après avoir parcouru les rues du village, a établi le classement suivant:

1er prix	: VAUTRIN Bernard	50 points	" Les Hayottes "	150 F
2ème prix	: BIETRY André	44 points	rue P. Pierron	120 F ?
3ème prix	: FLEURENCE Jean	42 points	rue Gal Paradis	110 F
4ème prix	: DURAND Maurice	38 points	Rue Libération	100 F
5ème prix	: GEORGES Bernard	37 points	rue Gal Paradis	90 F
6ème prix	: KARLE Maurice	36 points	rue de la gare	70 F
"	: FRANCHOIS Gaston	36 points	rue du Moulin	70 F
8ème prix	: OLIOT Jeanne	34 points	rue de Fagnoux	60 F
9ème prix	: LAURENT Michel	33 points	" Les Hayottes "	50 F
10ème prix	: RODRIGUES Jacques	32 points	rue de Bellevue	40 F
"	: HYPOLITE Pierre	32 points	rue Gal Paradis	40 F

Un prix spécial de 100 F a été attribué à la famille ALISON-CARAUX pour le décor floral et l'entretien du virage situé au Café du Moulin.

Des efforts certains ont été entrepris par beaucoup d'autres habitants que nous ne pouvons citer mais que le jury a cependant enregistré. Que tous en soient remerciés et persévèrent à l'avenir.

Le jury note également le travail effectué par les employés communaux dans le but d'améliorer la propreté du village (fleurissement des édifices publics, édification de bacs à fleurs, ceux-ci n'ayant pu être terminés, vu les intempéries). Cela ne saurait tarder.

Le jury d'arrondissement qui passera prochainement dans nos murs pourra constater nos décisions.

Merci à tous de persévérer à l'avenir.

*Il a constaté en désignant
le Commis Municipal
(du jamais vu)*

CARTES NATIONALES D'IDENTITE

En raison de l'afflux important des demandes de cartes nationales d'identité lié à la période estivale, mouvement particulièrement sensible cette année, un certain retard s'est accumulé dans leur établissement.

Celui-ci se trouve considérablement aggravé par le nombre des particuliers impatients qui téléphonent ou qui se rendent à la Sous-Préfecture.

*Le 2^{ème} prise ^{a THIAVILLE} et l'arrondissement de Lunéville
et 3^{ème} (EX EQUO) au Département de Meurthe et Moselle*



Je vous invite donc à préciser à ces derniers, lors du dépôt de la demande, que dans l'immédiat, il ne pourra plus être donné suite à leurs interventions dans l'intérêt de tous.

Néanmoins, pour les dossiers les plus urgents, dont les motifs ont été dûment vérifiés par vos soins, une mention pourra être portée en marge et mes services traiteront ces cas en priorité.

(Copie de la lettre de Monsieur le Sous-Préfet de Lunéville).

M . J .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

FOYER RURAL.

Le Foyer Rural remercie vivement:

- toutes les personnes qui ont donné des lots pour la Fête de l'été
- tous ceux qui ont prêté du matériel pour le char de la Fête de la forêt
- les généreux donateurs de 112 F et 100 F (anonymes) et 100 F (M. et Mme DIVOUX au groupe folk lors du mariage de Marie-José).

N'OUBLIEZ PAS

Dimanche 8 Septembre à 10 h 30 au Foyer

ASSEMBLEE GENERALE

.. Ordre du jour:

- rapport moral et bilan financier
- élections au Conseil d'Administration (9 postes sont à pourvoir)

Tous les habitants sont cordialement invités. Tout possesseur de la carte (elles seront en vente sur place) est électeur et est éligible s'il a plus de 16 ans.

Au cours de cette Assemblée seront également vendues les cartes nécessaires pour entrer au Bal des Sports qui aura lieu le 21 Septembre.

C . G .